

TITRE

N° CD11

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2025

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 143)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD11

présenté par

M. Fégné, M. Delautrette, M. Barusseau, M. Dufau, M. Eskenazi, Mme Jourdan, M. Leseul,
M. Roussel, M. Courbon et les membres du groupe Socialistes et apparentés

TITRE

Compléter le titre par les mots :

« , la biodiversité et l'activité humaine »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à rappeler, dans le titre, que la lutte contre le frelon asiatique vise non seulement à préserver la filière agricole mais également à protéger la biodiversité et l'activité humaine.

Tel est le sens du présent amendement.